

**Programme Breizh bocage sur le Bassin versant de
la Penzé**

Année 2020-2021

Réalisation de travaux bocagers

Marché passé en procédure adaptée conformément aux dispositions de l'Ordonnance du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics et au Décret du 25 mars 2016 relatif aux marchés public

N°2020-452-04

ACTE D'ENGAGEMENT LOT 2

Septembre 2020

Date de notification le :

Cette notification vaut ordre de commencer la prestation

MAITRE D'OUVRAGE :

SYNDICAT MIXTE POUR L'AMENAGEMENT ET LA GESTION DES BASSINS DU HAUT-LEON

ZA DE MES MENEZ

29 410 SAINT-THEGONNEC LOC-EGUINER

OBJET DU MARCHE :

La présente consultation a pour objet de confier la réalisation des travaux bocager dans le cadre de la 7ème phase de travaux BREIZH BOCAGE 2 sur la période fin 2020 - 2021. Deux types de prestations sont réalisés et feront l'objet de deux lots séparés :

Lot n° 1 : Réalisation des travaux de création de talus

Lot n° 2 : Réalisation de plantations et d'entretien de plantations 2020, 2019, 2018

Le présent marché concerne le **lot n°2**. Il est passé en vertu de l'article 28 du Code des Marchés Publics.

PERSONNE RESPONSABLE DU MARCHE :

Monsieur Le Président du Syndicat Mixte pour l'Aménagement et la Gestion des Bassins du Haut-Léon / ZA DE MES MENEZ/ 29 410 SAINT-THEGONNEC LOC-EGUINER

ORDONNATEUR :

Monsieur Le Président du Syndicat Mixte pour l'Aménagement et la Gestion des Bassins du Haut-Léon / ZA DE MES MENEZ/ 29 410 SAINT-THEGONNEC LOC-EGUINER

COMPTABLE ASSIGNATAIRE :

Monsieur Le Comptable du Centre des Finances Publiques de Morlaix et Banlieue

ARTICLE 1 : CONTRACTANT

Je, soussigné(e)

agissant en qualité de :

- agissant pour mon propre compte
- agissant pour le compte de la société.....

Immatriculé INSEE

n° SIRET :

- agissant en tant que mandataire
- du groupement solidaire
- du groupement conjoint pour l'ensemble des entrepreneurs groupés qui ont signé la lettre de candidature du

Après avoir pris connaissance du cahier des clauses techniques particulières et des éléments mentionnés dans le présent acte d'engagement,

Et après avoir rempli les obligations prévues aux articles 43 à 47 du Codes des marchés publics.

M'engage ou engage le groupement dont je suis mandataire, conformément aux clauses et conditions des documents visés ci-dessus, à exécuter les prestations aux conditions ci-après qui constituent mon offre

M'engage ou engage le groupement dont je suis mandataire, sur la base de mon offre ou de l'offre du groupement (rayer les mentions inutiles) exprimée en Euros.

Affirme, sous peine de résiliation de plein droit du marché, que la Société pour laquelle j'interviens ou que toutes les personnes physiques ou morales pour lesquelles nous intervenons (rayer la mention inutile) est (sont) titulaire(s) d'une police d'assurance garantissant les responsabilités qu'elle(s) encour(en)t.

Compagnie :

Police :

Confirme, sous peine de résiliation de plein droit du marché, que les sous-traitants proposés à l'article 5 ci-après répondent aux conditions ci-dessus rappelées et qu'ils sont également titulaires de polices d'assurances garantissant des responsabilités d'ils encourtent.

Compagnie :

Police :

L'offre ainsi présentée ne me lie toutefois que si son acceptation m'est notifiée dans un délai de 120 jours à compter de la date de remise de l' offre fixée par le règlement de la consultation.

ARTICLE 2 : PIECES CONSTITUTIVES DU MARCHE

Les pièces constitutives du marché sont les suivantes:

- les pièces relatives à la candidature de l'entreprise
- le présent Acte d'engagement, valant CCAP (Cahier des Clauses Administratives Particulières),

- le Cahier des Clauses Techniques Particulières
- le bordereau de prix.

ARTICLE 3 : PRIX

L'évaluation des prestations telle qu'elle résulte du sous détail des prix et du quantitatif joint à la proposition de prestation, en annexe du présent acte d'engagement :

Montant minimum des opérations	Montant maximum des opérations
1000 ml de plantation + 1 ^{er} entretien, , 3000 ml de 2 ^{ème} et 3 ^{ème} entretien	8000 ml de plantation+ 1 ^{er} entretien, 4000 ml de 2 ^{ème} et 3 ^{ème} entretien
Coût Hors T.V.A : €	Coût Hors T.V.A : €
T.V.A au taux de 20 % :	T.V.A au taux de 20 % :
Coût TTC : €	Coût TTC : €
Montant total minimum du lot 2 s'élève à (En lettres) :	Montant total maximum du lot 2 s'élève à (En lettres) :
.....
.....
.....

ARTICLE 4 : VARIATION DES PRIX

Les prix sont fermes non actualisables.

ARTICLE 5 : DELAIS

Le délai d'exécution doit être conforme aux engagements du candidat, celui-ci ne pouvant excéder celui fixé dans le CCTP.

ARTICLE 6 : PAIEMENT

➤ **Délai de paiement**

Les délais de paiement seront conformes à la réglementation en vigueur.

➤ **Compte à créditer**

Les sommes dues en exécution du présent marché seront réglées en faisant porter le montant au crédit du (des) compte(s) suivant(s) :

Titulaire du compte :

Etablissement bancaire :

Relevé d'Identité Bancaire National				
Code banque	Code guichet	N° de compte	Clé RIB	Domiciliation

IBAN (Identification Bank Account Number)							
							BIC (Bank Identifier Code)

TVA Intracommunautaire

➤ **Modalités de paiement**

Le règlement sera versé en une seule fois après réception définitive des prestations et levée des éventuelles réserves.

➤ **Retenue de garantie**

Il n'est pas prévu de retenue de garantie.

ARTICLE 7 : PROPRIETE INTELLECTUELLE

La personne publique bénéficie du transfert des droits suivants : l'option retenue concernant l'utilisation des résultats et précisant les droits respectifs de la personne responsable du marché et du titulaire en la matière est l'option A telle que définie au chapitre IV du CCAG-PI (art. 19 à 31 inclus).

ARTICLE 9 : DECLARATIONS

L'entreprise soussignée, affirme, sous peine de résiliation du marché, ou de mise en régie à ses torts exclusifs, ne pas tomber sous le coup des interdictions découlant des articles 43 et 44 du Codes des Marchés Publics ou d'interdictions équivalentes prononcées dans un autre pays.

Elle certifie que le travail sera réalisé par des salariés employés régulièrement et présentera les justificatifs listés à l'article D8222-5 du code du travail afin de permettre au maître d'ouvrage de procéder aux vérifications imposées par l'article L. 8222-1 du susdit code.

Les déclarations similaires des sous-traitants sont annexées au présent acte d'engagement ou seront fournies avec la demande de leur acceptation et agrément des conditions de paiement.

Fait en un seul original,

A, le

Mention manuscrite..

« lu et approuvé »,

et signature du titulaire du marché :

Accepté par le Maître d'ouvrage
pour valoir Acte d'engagement,
A Saint-Thégonnec Loc-Eguiner,
le